

**Intervention : Yann VINCE – Rezé
Groupe communiste**

Point 4 – Mise en place de services communs entre Nantes métropole et la ville de Nantes - Ajustement des effectifs – Convention – Approbation

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Durant 7 années d'existence et de travail, la Communauté Urbaine de Nantes aura porté des projets harmonieux au service de l'agglomération nantaise et de ses habitants.

Je n'en citerai que quelques uns : la gestion de l'eau par la Régie communautaire élargie à 74% des habitants de notre agglomération et l'harmonisation des tarifs de l'eau pour tous ses habitants, la ligne 4 en Busway, le Zénith... Elle a joué un rôle conséquent dans des domaines comme le logement, la cohésion urbaine, le maintien des services publics, l'aménagement de l'espace, le développement durable.....

La mise en commun permet ainsi d'atteindre un niveau d'engagement déterminant dans les politiques structurantes de nos territoires, je pense au développement économique, aux transports, à l'aménagement

L'intercommunalité est donc un « fait installé » et nos pratiques communautaires ont évolué. Mais, nous le voyons bien, cette intercommunalité a besoin de franchir une nouvelle étape au service de projets partagés.

Les élus communistes souhaitent que l'on réaffirme une ambition commune pour un véritable développement solidaire, pour l'avenir de nos territoires et la satisfaction des besoins de ses habitants. **Il faut construire des réponses à l'échelle de notre métropole, sur la base des compétences qui sont les siennes, autour d'objectifs communs.** La carence de logements sociaux, par exemple, doit exiger de rompre avec

la césure entre les communes respectant la loi SRU et certaines qui se sentent exonérées aujourd'hui, de leur devoir en faveur du logement pour tous.

En même temps, il nous faut bien considérer le contexte économique que nous impose l'Etat avec des marges de manœuvre financières plus réduites et donc contraintes pour Nantes Métropole, avec pour clé essentielle le devenir de la Taxe Professionnelle.

Cette délibération nous invite à approuver la mise en place de services communs entre Nantes Métropole et la ville de Nantes. **Il nous est donc proposé aujourd'hui de franchir une nouvelle étape dans nos pratiques communautaires.**

L'expérience acquise avec la mutualisation du service informatique montre son efficacité et a permis des économies d'échelle dans l'achat de logiciels par exemple ou l'harmonisation de certains outils de travail. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin dans cette mutualisation ; de s'inscrire dans un processus de mise en commun de pilotage, de mise en commun de certaines directions entre Nantes Métropole et la ville de Nantes.

Pour les élus communistes, cette mutualisation doit représenter un intérêt certain pour la bonne organisation des services, la cohérence et la lisibilité des politiques publiques menées sur les territoires concernés. Conçue comme un outil, une organisation simplifiée au service des élus pour mettre en œuvre les politiques publiques que les citoyens ont soutenues en mars dernier, ils partagent cette décision. Ils souhaitent vivement que ce processus s'appuie sur le développement des services publics pour une qualité du service apporté au citoyen répondant à leurs attentes et que cette démarche repose bien sur le volontariat des communes.

Pour l'efficacité et l'ambition de cette nouvelle étape, ils appellent des pratiques d'évaluation et de suivi qui doivent s'appuyer sur la consultation de toutes les parties prenantes de ce projet partagé : les élus bien évidemment mais aussi les salariés.

Je vous remercie de votre attention.